

27 avril 2016 - Conférence au Lycée Edouard Herriot – Laurent Cassuto

Le 27 avril dernier invités par Madame Claudine Tirand proviseur du Lycée Edouard Herriot nous avons été une petite dizaine d'anciennes à revenir nous attabler dans une salle de classe pour entendre Monsieur Laurent Cassuto, ancien élève du Lycée Edouard Herriot (sorti en 1982) parler d'un sujet qui lui tient à cœur : l'Europe.

Nous avons apprécié ce moment d'échange : nous connaissons l'Europe, mais pour ma part j'étais contente de me rafraîchir la mémoire et de comprendre mieux son fonctionnement et ses difficultés.



Deux conférences successives ont permis à deux classes de 1^e SE de compléter leur formation en histoire économique...

Laurent Cassuto travaille en ce moment auprès des instances européennes à « l'Office d'Administration et de Paiement des Droits Individuels » : il met en place des outils informatiques de gestion pour assurer les différents règlements que doivent effectuer les services européens (comme la paye des 80 000 agents employés, les remboursements de mission, la caisse maladie, les allocations familiales, la gestion de la retraite...etc...).

De formation, après un bac D (Maths Physique Sciences Nat) il a suivi une maîtrise de droit avec un 3^e cycle de Gestion de Patrimoine, puis il a présenté un Diplôme de Droit Anglais et suivi une formation à l'Ecole de Commerce.

Ses premières années professionnelles se sont passées dans le secteur privé en gestion de patrimoine puis dans les assurances notamment les assurances santé.

Il a ensuite changé son fusil d'épaule, désirant s'investir pour servir les autres. Pour trouver ce poste à Bruxelles il avait de bons atouts : une expérience internationale tant en Belgique qu'aux USA ou à Prague et au Luxembourg. N'hésitant pas à s'expatrier il avait cumulé des postes et des tâches variées. Mais il a fallu se bagarrer pour réussir.

Entrer à la Commission Européenne signifiait pour lui : favoriser la paix, participer à la construction de cette nouvelle unité, être dans le brassage des cultures, parler d'autres langues ...

En guise d'explication et de devise il a cité cette phrase de Confucius :

« La vie de l'homme dépend de sa volonté. Sans volonté, elle serait abandonnée au hasard. » Et il a posé cette question aux jeunes encore en formation : « **Et vous, savez-vous quels sont vos rêves ?** »

Puis, après son propre parcours, il a présenté le fonctionnement des institutions européennes à la suite d'un bref historique.

L'Europe c'est quoi ? Astérix : des Celtes ? Clovis : des francs ou des germains ? Charlemagne ? le premier empereur dont les « terres » s'étendaient sur une grande partie de l'Europe actuelle et comportaient des peuples différents, germains, wisigoths, alamans etc ... Sans oublier les normands venus ensuite !

Aujourd'hui 28 états membres sont réunis pour former l'Union Européenne. Notre Europe s'est construite pour préserver la paix, assurer la sécurité et la solidarité entre ses membres, préserver la diversité des peuples et faire rayonner ses valeurs : démocratie, liberté, droits de l'homme.

Ceux qui ont réalisé ce rêve : Jean Monnet, Robert Schuman, Adenauer, de Gaulle, Churchill ... mais aussi De Gasperi, Paul-Henri Spaak ...

Au départ 6 pays : France, Italie, Allemagne, et les 3 pays du Benelux forment la CECA en 1952, en 1958 ils signent le traité de Rome (CEE, Euratom). En 1973 l'Angleterre et le Danemark rejoignent les 6 premiers états... Puis au fil des années instauration d'un Marché Unique, ouverture des frontières, monnaie unique (pour certains états) ...etc... Nouveaux pays qui peu à peu entrent et forment maintenant la Communauté Européenne de 28 membres regroupant 508 millions d'habitants.

Si on peut comparer : les USA comptent environ 300 millions d'habitants, la Chine 1 350, l'Inde 1 205... Le budget de l'Europe se montait en 2013 à 150 milliards d'euros.

De quoi se compose le cadre institutionnel de l'Europe ?

Il est à plusieurs étages et à plusieurs modes de fonctionnement.

Le **Conseil d'Etat** est formé des 28 chefs d'Etat. C'est lui qui adopte les textes législatifs de l'UE qui doivent être ratifiés dans chaque pays. C'est ce Conseil qui s'occupe des accords internationaux. Il adopte encore le budget de l'UE.

Si on regarde donc bien : l'Europe n'existe pas comme une entité indépendante des pays qui la composent. On ne peut dire « l'Europe a décidé » : on peut dire « les 28 pays ont décidé »...

Pour préparer ces textes il existe deux structures : la **Commission Européenne** et le **Parlement Européen**.

Les **Commissaires Européens** sont au nombre de 28 : un par pays. Un d'entre eux est choisi pour être président de la dite commission. Cette commission est dite de proposition. Elle initie les textes législatifs qui sont soumis au Conseil d'Etat et au Parlement Européen. Ses membres ne votent pas ces textes mais s'assurent de l'exécution des décisions votées par le Parlement.

Le **Parlement Européen** est composé de membres élus. C'est lui qui détient le pouvoir législatif c'est-à-dire l'initiative, la consultation d'experts et l'approbation des décisions. Il a aussi un pouvoir budgétaire et un pouvoir de contrôle. Il est composé de 750 membres, et comporte 74 français. Comme 23 de ces élus sont non-inscrits, le rôle des français est moindre (moins de commissions, moins de pouvoir). A nous de savoir qui on envoie comme « député » européen sur les bancs de cette assemblée lors des élections si nous voulons peser sur ses décisions...

Les décisions prises par la Communauté Européenne sont prises suivant plusieurs procédures. La **procédure législative ordinaire** plus lente est la plus consensuelle : la proposition peut venir de la société civile, du conseil d'Etat ou du parlement lui-même. Elle vient devant la Commission qui peut se faire aider d'experts, elle peut consulter pour les transformer ou améliorer le texte et elle le présente au Parlement européen qui en débat à son tour, avant le vote et le passage devant le Conseil d'Etat qui ratifie. L'avantage de cette formule c'est la participation et l'expression de toutes les sensibilités. Son défaut, c'est le temps pris par ces différentes phases.

Il existe deux autres formules plus rapides : pour une décision rapide c'est la **procédure spéciale** qui privilégie dans certains domaines le rôle du Conseil d'Etat. Il peut alors prendre seul les décisions. La dernière formule concerne des « **actes délégués** ». La Commission Européenne effectue pour cela un « transfert de pouvoir ».

Il faut savoir que l'Europe ne se mêle pas de tout.

Dernier point : il existe un organisme bancaire, la Banque européenne qui a un rôle de stabilisateur et de solidarité.

Les médias ont une formule qui fausse le travail accompli : « Bruxelles a décidé ! »... C'est une altération du discours politique. Chaque pays a ses représentants au Parlement et à la Commission et le chef d'Etat de chaque pays a toute sa place dans le Conseil. A nous d'être vigilants, de se documenter :

Laurent Cassuto a terminé sa présentation par deux phrases de Chomsky. (en anglais)

"The smart way to keep people passive and obedient is to strictly limit the spectrum of acceptable opinion."

"The general population doesn't know what's happening, and it does not know that he don't know."

Et pour se faire mieux connaître deux dernières images : les photos de ses 3 enfants, et un magnifique panorama de montagne du massif du Mont Blanc pour nous communiquer ses deux passions : la montagne et la photo.



Un petit quizz et quelques questions ont terminé ce temps de partage.

Sa conclusion fut de dire aux jeunes : « N'hésitez pas, cherchez les propositions qui vous amèneront à bouger, allez à la rencontre d'autres jeunes, d'autres pays, d'autres manières de vivre. Confrontez vos idées, vos goûts et profitez de ces opportunités qui existent aujourd'hui et qui sont plus facilement accessibles (par exemple Erasmus). C'est ainsi que se construira une Europe que nous aimerons et qui nous permettra de mieux nous connaître et apprécier nos qualités et nos différences. »

Petit résumé de Michelle Paufigue